



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 25/2024 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RASSEMBLEMENT

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu l'intérêt de promouvoir le développement de la pratique orchestrale dans les établissements scolaires,

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'association « Orchestre à l'Ecole ».

DIT que la présente convention est conclue pour un rassemblement prévu le lundi 15 avril 2024 dans le gymnase du CSC Marcel Pagnol.

DIT que l'association versera à la commune une subvention de 298€ TTC.

DIT que la commune prendra en charge l'ensemble des frais liés au rassemblement.

DIT que les 5 établissements des orchestres à l'école devront régler une cotisation de 100€ par établissement à l'association.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 avril 2024

Le Maire :  
Jean-Pierre SERRUS

certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 17/04/24 et de la publication
ou notification le 17/04/24